



LE TRAITEMENT PRÉVENTIF CONTRE LE FOMÈS DU PIN MARITIME EN AQUITAINEN 2005 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES EXPLOITANTS FORESTIERS

Bernard BOUTTE DSF Sud-est (DRAF SRFOB Aquitaine jusqu'au 31-08-2006)

Contexte

Le fomès (*Heterobasidion annosum*) est un champignon racinaire qui provoque la mortalité du pin maritime à tous les âges. Il occasionne des dégâts connus depuis une vingtaine d'années dans le massif des landes de Gascogne, notamment dans le Lot-et-Garonne et dans le nord des Landes.

Sa présence et ses dégâts observés par le DSF Sud-Ouest et l'INRA (Bordeaux - La Grande Ferrade) ayant évolué depuis 1999 vers l'ouest et le nord du massif, les professionnels, l'administration et la recherche ont décidé de créer un groupe de réflexion et de propositions d'action (Conseil Interprofessionnel du Bois d'Aquitaine, mars 2002).

A l'issue de cette concertation, des actions de communication ont été mises en place en 2003 et 2004 à destination des propriétaires et des exploitants forestiers. Ces actions préconisent notamment le traitement préventif par pulvérisation des souches avec une solution à base d'urée ou de bore lors de l'exploitation des bois.

Afin de mesurer l'évolution de la mise en place de cette lutte préventive contre le fomès, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (Service Forêt et Bois) a donc décidé de mettre en place, en 2004, un suivi quantitatif de cette pratique en région Aquitaine.

Le présent document présente la méthodologie utilisée et les résultats de l'année 2005.

Méthodologie

Un échantillon représentatif d'exploitants forestiers a été interrogé lors de l'enquête annuelle de la branche d'activité "exploitation forestière" (EAB - NAF 020B) de l'année 2005. L'exploitant forestier, qui achète les bois aux propriétaires sylviculteurs et les exploite ou les fait exploiter par un entrepreneur de travaux forestiers, est un interlocuteur facilement identifiable pour mesurer la réalité de la mise en place de ce traitement préventif. D'autre part, la prédominance d'une essence (le pin maritime représente 85 % de la récolte d'Aquitaine) et le nombre d'entreprises interrogées (une cinquantaine) sont compatibles avec une collecte et un traitement local des données.

Les départements concernés par cette enquête sont ceux du massif des landes de Gascogne (Landes, Gironde et Lot-et-Garonne) et la Dordogne. Le département des Pyrénées-Atlantiques dont la récolte de pin maritime se situe autour de 10 000 m³ par an, n'a pas été enquêté.

Le questionnaire comprend les rubriques suivantes : le volume ou le tonnage de pin maritime exploités, répartis par département et par qualité (bois d'œuvre en m³, bois d'industrie en tonnes), les quantités (m³ ou tonnes) issues de coupes traitées contre le fomès et les surfaces des coupes concernées (réparties entre coupes rases et coupes d'éclaircies).

Ce questionnaire "fomès" a donc été adressé lors du lancement de l'enquête annuelle de branche (février 2006), à un échantillon de 55 exploitants forestiers qui représentaient 75 % du volume de pin maritime exploité l'année précédente. 35 exploitants forestiers ont répondu à cette enquête, cet échantillon représentant, selon les départements, un taux de 60 % à 68 % du volume de pin maritime exploité en 2005.



Résultats

EN NOMBRE D'ENTREPRISES

Département d'exploitation →	Dordogne		Gironde		Landes		Lot-et-Garonne	
	Traité	Non Traité	Traité	Non Traité	Traité	Non Traité	Traité	Non Traité
Dordogne (N=5)	0	5	1	0	1	0	0	1
Gironde (N=17)	0	3	6	11	9	3	3	3
Landes (N=9)	0	0	1	2	7	2	1	2
Lot et Garonne (N=4)	0	0	1	1	3	1	2	1
TOTAL	0	8	9	14	20	6	6	7
%	0 %	100 %	40 %	60 %	77 %	23 %	46 %	54 %
Rappel 2004	0 %	100 %	26 %	74 %	64 %	36 %	50 %	50 %

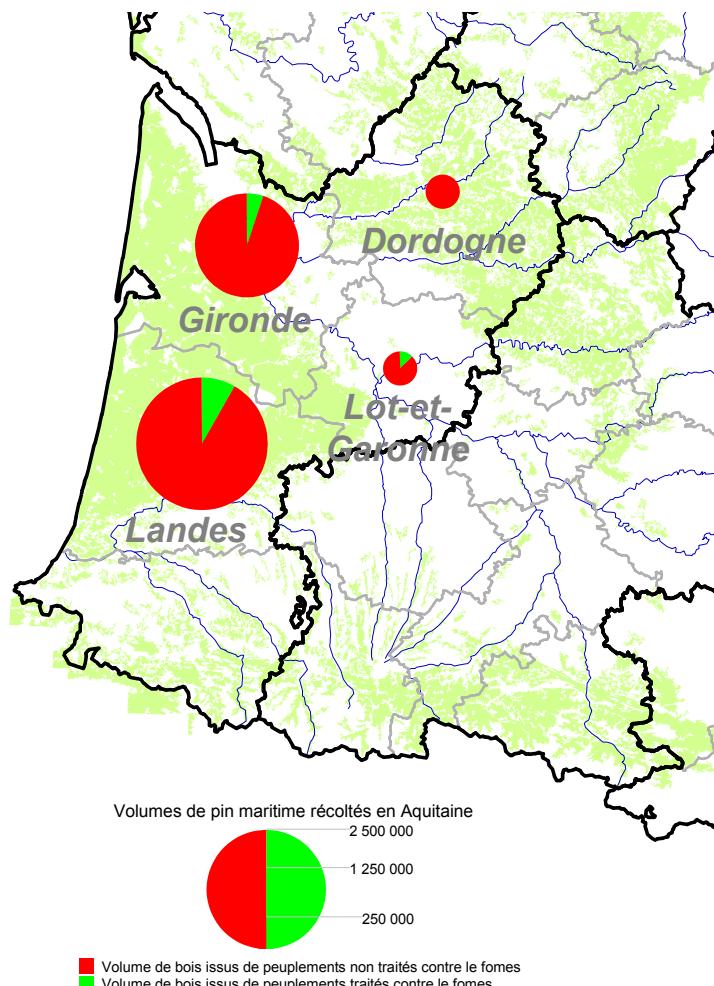
Tableau 1 : nombre d'entreprises ayant pratiqué des traitements de fomes dans des peuplements de pin maritime

Comme en 2004, le traitement n'est pas appliqué dans les coupes de pin maritime de Dordogne. L'éloignement du massif landais et la typologie des peuplements (forêts mixtes, propriété morcelée, parcelles de taille réduite) peuvent expliquer ce constat. En Gironde, 40 % des entreprises ont effectué le traitement (pour 26 % en 2004), dans les Landes plus des ¾ des entreprises interrogées ont traité (pour 64 % en 2004). La proportion est de 46 % dans le Lot-et-Garonne (soit proche de 2004 : 50 %).

EN VOLUMES

Dpt exploitation →	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne
	m ³ sur écorce			
Volume récolté par l'échantillon	245 315 m ³	1 652 678 m ³	2 499 343 m ³	236 569 m ³
Volume issu de coupes traitées	0	87 513 m ³	207 092 m ³	30 272 m ³
Taux de récolte issue de coupes traitées	0 %	5,3 %	8,3 %	12,8 %
Rappel 2004	0 %	2,1 %	6,7 %	12,4 %

Tableau 2 : Taux de pin maritime récolté issu de peuplements traités contre le fomes

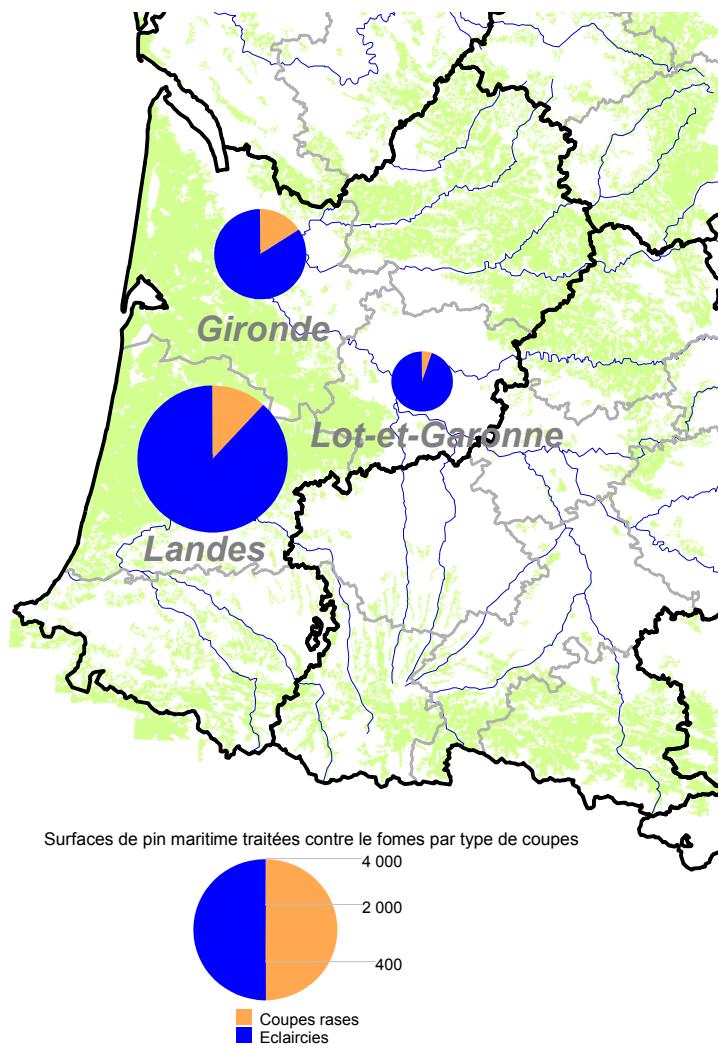


Au niveau régional, 324 877 m³ sur écorce sont issus de coupes traitées, soit 7 % du volume de pin maritime exploité en 2005 (contre 5 % en 2004).

Comme en 2004, l'importance relative du traitement est liée aux dégâts actuels du champignon : plus importants et anciens dans le Lot et Garonne (12,8 %) et dans les Landes (8,3 %), moins visibles et plus récents en Gironde (5,3 %).

Une très forte augmentation est à noter en Gironde : le taux de 2005 est de plus 2,5 fois le taux de 2004. Après un retard observé en 2004 par rapport aux deux autres départements du Massif, la Gironde semble donc sur la même dynamique de traitement. Une augmentation de du taux de traitement dans les Landes (8,3 % contre 6,7 % en 2004) et une stabilité de cet indicateur de traitement dans le Lot-et-Garonne (12,8 % contre 12,4 % en 2004) sont observées.





EN SURFACES PAR TYPE DE COUPES

Les surfaces indiquées dans le tableau ci-dessous sont des valeurs moyennes correspondant aux résultats de calcul d'extrapolation effectués à partir des questionnaires renseignés au niveau des surfaces traitées. Ces valeurs moyennes reflètent la réalité à +/- 10 %.

Dans le Lot-et-Garonne, la surface traitée a presque doublé. Cette progression s'est faite au niveau des éclaircies (700 ha pour 285 ha en 2004) alors que la surface de coupes rases traitées est divisée par 3 (40 ha pour 110 ha en 2004). Cette prééminence des coupes d'éclaircies (à faible volume/ha) explique la stabilité du taux de volume traité (12,8 % cf. 32).

Départements d'exploitation →	Gironde			Landes			Lot-et-Garonne		
	Coupes rases	Eclaircies	Total	Coupes rases	Eclaircies	Total	Coupes rases	Eclaircies	Total
Surfaces (ha)	250 ha	1 300 ha	1 550 ha	450 ha	3 300 ha	3 750 ha	40 ha	700 ha	740 ha
Rappel 2004	185 ha	500 ha	685 ha	550 ha	2 600 ha	3 150 ha	110 ha	285 ha	395 ha

Tableau 3 : Surface de peuplements de pin maritime récoltés ayant subi un traitement contre le fomes

Conclusion

Au niveau régional, 7 % du volume de pin maritime est issu de coupes traitées préventivement contre le fomès en 2005. Ces coupes représentent 6 040 ha soit une augmentation de 1 800 ha par rapport à 2004 (4 230 ha). Cette évolution positive s'est opérée au niveau des coupes d'éclaircies (5 300 ha soit + 57 %) alors que pour la surface des coupes rases traitées (740 ha) diminue de 12 % par rapport à 2004.

Bibliographie

Aumonier T. (2007). Evolution de 1982 à 2005 de la répartition de l'armillaire et du fomès dans le massif des landes de Gascogne. Bilan de la santé des forêts en 2006, 3 p.

Lung-Escarmant B., Maugard F. (2002). Conséquences phytosanitaires de la tempête du 27 décembre 1999 : évaluation du risque fomès dans le massif landais. Les cahiers du DSF n° 1-2003/2004 (la santé des forêts en 2002), pp. 79-81

Lévy A., Lung-Escarmant B. (1998). Répartition du fomès et de l'armillaire dans le massif des Landes de Gascogne. Les cahiers du DSF n° 1-1998 (la santé des forêts en 1997), pp. 51-53

